

**Vous êtes intéressé à rédiger un article qui sera publié dans la revue *Géomatique* ?**

**Voici les règles à suivre :**

- Article dans un format 8,5 po X 11 po, marges de 1 po, double interligne.
- Longueur de l'article - une page revue sans aucune illustration contient environ 575 mots pour la première page de l'article et 1 000 mots pour les pages suivantes. La longueur idéale pour les articles dans la revue est de 2 à 4 pages. Compte tenu de l'importance des illustrations pour agrémenter la lecture, nous suggérons de prévoir au minimum une illustration par 2 pages de texte. Si le dossier doit être développé avec plus de 4 pages, nous suggérons, si possible de séparer les éléments distincts dans un deuxième ou même un troisième article qui seront publiés à la suite l'un de l'autre dans le même numéro.
- L'article doit être transmis électroniquement dans un format compatible avec les traitements de texte des environnements Apple ou Windows. Veuillez mentionner dans votre message de transmission la version du logiciel utilisé.

### Graphiques et illustrations

- Les images doivent être insérées à l'endroit souhaité dans les textes ou leur position doit être indiquée si elles ne sont pas directement intégrées dans le texte.
- Chaque graphique ou illustration doit être fourni dans des fichiers distincts (1 graphique ou illustration par fichier) en format JPG ou PNG dans une résolution minimale de 300 dpi.
- Les auteurs doivent fournir les photos, illustrations, croquis ou graphique pertinents à leurs articles. À défaut de pouvoir en fournir, le comité de la revue, notre spécialiste en communication et/ou notre graphiste pourront choisir les illustrations qu'ils jugeront pertinentes. L'article est toujours envoyé à l'auteur pour une validation finale avant impression de la revue.

### Considérations générales

- Une photo de l'auteur dans une résolution minimale de 300 dpi fournie dans un fichier séparé en format JPG ou PNG et une courte présentation de celui-ci (maximum de 50 mots) doivent être jointes à l'article.
- L'auteur doit soumettre au comité une version de son article qu'il juge finale. Aucune modification majeure ne pourra être acceptée après la deuxième révision, une fois les pages montées graphiquement.
- L'auteur résumera son texte en une phrase ou choisira un bout de texte particulièrement important qui pourra éventuellement être mis en exergue.
- Les articles doivent être bien structurés et une rédaction dans un français impeccable est de rigueur.
- Les services professionnels du réviseur consisteront à réviser et à corriger les articles soumis. La révision assurera un bon français écrit. Elle portera sur la syntaxe, la morphologie, l'orthographe, la grammaire, la terminologie et les règles normatives de rédaction, et ce, tout en respectant les idées des auteurs.
- Le comité de la revue se réserve le droit de refuser de publier tout article qui lui a été soumis. L'auteur est cependant avisé de la raison de cette décision dans les meilleurs délais.
- Les idées émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.
- La reproduction partielle ou totale d'un article sera autorisée par le comité de la revue à condition d'en mentionner la source.
- Les articles sont soumis au comité de la revue, à l'attention de Madame Corinne Thomas, chargée d'affaires professionnelles à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec à l'adresse courriel [cthomas@oagq.qc.ca](mailto:cthomas@oagq.qc.ca).

